

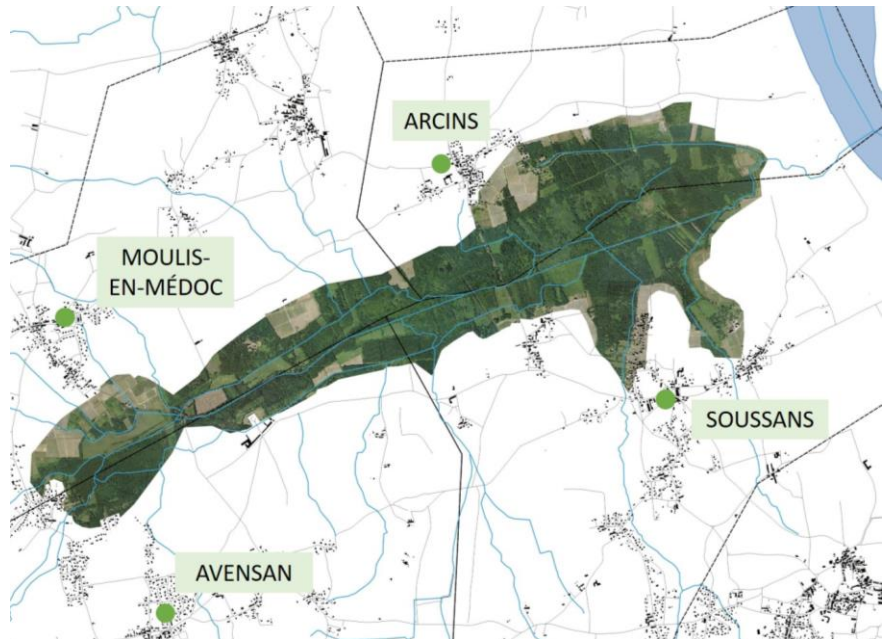
## NOTE D'INFORMATION pour le marais d'Arcins-Soussans

### Élaboration d'une notice de gestion en cours

Le marais dit « d'Arcins-Soussans » est un espace naturel de plus de 650 hectares répartis sur les communes de Soussans, Arcins, Moulis-en-Médoc et Avensan.

Formant le marais le plus vaste et profond du Haut-Médoc, il offre des milieux naturels riches et diversifiés et sert de support pour les activités socio-économiques comme l'agriculture, la sylviculture, la chasse ou la randonnée.

Il est traversé par de nombreux fossés et cours d'eau, dont la Jalle de Tiquetorte ou Jalle de Castelnau, qui forme un long canal rectiligne en son centre.



### La notice de gestion du marais

La notice de gestion pour le marais d'Arcins-Soussans est un document de programmation sur 5 ans qui vise à définir des actions opérationnelles à mettre en œuvre sur le marais pour améliorer son état et son fonctionnement.

Exemples d'actions qui pourraient être proposées : restauration de cours d'eau, actions d'entretien, opérations de maintien de prairies, sensibilisation des habitants...

Le Conservatoire du littoral, en partenariat avec le Syndicat de bassin versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau, pilote l'élaboration de cette notice de gestion. L'expertise technique du marais est réalisée par le groupement de bureaux d'études CASAGEC/Gaëlle EZAN/Horizon.

### Les étapes à venir

Prévue sur 8 mois, l'élaboration se fera en trois phases successives :

- 1 – **Analyse du fonctionnement actuel** du marais : fonctionnalités liées à l'eau, à la faune, la flore, aux activités humaines...
- 2 – **Choix concerté d'un projet** pour le marais : « comment doit évoluer le marais ? »
- 3 – **Construction d'actions** à mettre en œuvre et programmation sur la période 2022 - 2026

### Participer à la démarche

Afin d'adapter la démarche aux attentes locales, il est proposé aux propriétaires de parcelles au sein du marais de **contribuer aux différentes étapes** de l'élaboration de la notice de gestion. Trois formats sont possibles : se tenir informé, partager ses attentes de la gestion du marais ou participer à des temps d'échanges en commun.

Personne à contacter : Gaëlle EZAN, médiatrice  
[gaelle.ezan@ezanmediation.fr](mailto:gaelle.ezan@ezanmediation.fr) - 06 64 14 00 41

En partenariat avec :



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Avec l'appui financier de :